

leurs subventions



La Région «pleinement engagée» pour traiter les dossiers

Sollicitée par le Quotidien, la Région tient à apporter son éclairage sur le sujet «complexe mais important» des aides à la pêche. S'agissant du traitement du plan de compensation des surcoûts (PCS), dont elle a repris la gestion en 2023, la collectivité rappelle que les pêcheurs ne sont pas obligés de passer par l'Aripa pour solliciter cette aide mais que, en concertation avec cette structure et le Comité des pêches, «elle a souhaité simplifier le dépôt de la demande d'aide en mettant en place une programmation pluriannuelle, de manière à allouer le maximum de fonds aux structures».

«La pêche, on peut en vivre, à condition de s'adapter, d'être très polyvalent et de faire des semaines de 80 à 110 heures. Et même comme ça, ce n'est pas un métier où on devient riche».

Grégory CASTELLANOS, pêcheur à Saint-Gilles

Ainsi, «les demandes formulées par l'Aripa et le CRPME ont été instruites et engagées en commission permanente depuis mai et juin 2024, et portent précisément sur 3 années et demi (mi-2022 à fin 2025), de manière à permettre la mobilisation directe d'une enveloppe de 27 millions d'euros au profit de ces bénéficiaires pour les sécuriser vis-à-vis des organismes bancaires, mais surtout pour redistribuer ces fonds au profit des pêcheurs».

7 millions déjà versés

Au mois de juillet 2024, «la Région, pour la première fois, sans attendre de justificatifs particuliers, a décidé d'octroyer une avance de 453 000 € à l'Aripa à destination des pêcheurs de taille modeste. À ce jour, sur ce dispositif, plus de 7 millions d'euros ont d'ores et déjà été versés à l'Aripa pour la prise en compte des surcoûts allant de la période du 1^{er} juillet 2022 et 30 juin 2023. Charge à la structure de les réaffecter aux pêcheurs».

À l'heure actuelle, poursuit la collectivité, «les services procèdent au traitement des dossiers relatifs au second semestre 2023 dont la demande a été déposée par

l'Aripa auprès des services de la Région le 27 mai 2025. Cette demande porte sur un montant de 3,4 millions d'euros. Le paiement de cette subvention interviendra sous quelques semaines, sous réserve naturellement de disposer des pièces nécessaires à la complétude du dossier de paiement».

S'agissant du traitement des demandes de financement des pêcheurs, «en particulier ceux de taille modeste», la Région indique que «111 dossiers au total, y compris une vingtaine pour les organismes du secteur, ont été déposés auprès des services compétents. 43 dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'attribution de subvention. Sur les 68 dossiers restants, 23 sont dans les circuits de validation pour une programmation dans les semaines à venir en commission, 3 sont en attente d'éléments complémentaires des porteurs de projet. Enfin, 42 dossiers font l'objet d'une instruction accélérée dont 13 concernent les pêcheurs professionnels individuels».

Enfin, la Région tient à préciser qu'«elle maintient un dialogue constant avec les deux structures du secteur pour traiter le plus rapidement possible les demandes». «Des rencontres régulières ont lieu entre les services de la Région et un dialogue au plus haut niveau a été organisé avec les opérateurs habituels intervenant dans le secteur de la pêche: Aripa et CRPME. [...] La prochaine rencontre technique convenue entre les services de la Région et le CRPME se tiendra dans les prochains jours. Enfin le CRPME et l'Aripa ont été reçus, une nouvelle fois, en fin de semaine dernière par le cabinet de la présidente de Région», indique encore la collectivité, qui se dit «pleinement engagée pour avancer le plus rapidement possible dans le traitement administratif des demandes de paiement».

E.M.

Grégory Castellanos : «Un métier de plus en plus difficile»

En revenant de sa journée de pêche, mercredi dernier, Grégory Castellanos était plutôt de bonne humeur : sa sortie en mer avec deux touristes s'était bien passée et il rentrait au port de Saint-Gilles avec trois belles dorades, soit une trentaine de kilos – une pêche moyenne, mais la fin d'hiver n'est pas la saison la plus propice. Son sourire s'est cependant vite effacé : sur le chemin du retour, le moteur de son bateau, le Matau («hameçon» en maori), s'est mis à hoqueter et à donner des signes de faiblesse.

Diagnostic: injecteurs bouchés, sans doute à cause d'une mauvaise qualité de l'essence livrée récemment sur le port de Saint-Gilles. «La pièce vaut 300 à 350 €, et il y en a quatre à changer», soupire le pêcheur professionnel, qui craint que ces 1 200 à 1 400 € de frais, s'ajoutant à ses 2 000 à 2 500 € de charges mensuelles, ne fassent plonger sa trésorerie dans le rouge. D'autant qu'il ne sait pas combien de temps le Matau, qu'il a fait construire en 2023, devra rester à quai.

Cet imprévu tombe mal pour ce pêcheur artisanal de 37 ans, professionnel à son compte depuis 2018.

«On va rentrer dans l'été, une saison beaucoup plus favorable, et il faut absolument que je puisse travailler», dit-il, pressé de reprendre la mer. En confiant que «la pêche, on peut en vivre, à condition de s'adapter, d'être très polyvalent et de faire des semaines de 80 à 110 heures. Et même comme ça, ce n'est pas un métier où on devient riche».

«Il ne faut pas nous abandonner»

Raison pour laquelle il attend avec impatience et un brin d'inquiétude le versement de ses aides prévues au titre du plan de compensation des surcoûts (PCS) du programme Feampa, en soutien de la petite pêche côtière. «J'ai perçu le premier semestre 2023, et depuis, plus rien», s'étonne-t-il. Pêcheur dans la moyenne, avec 6 à 7 tonnes par an - qu'il livre en majorité à la poissonnerie DCP -, l'aide annuelle à laquelle il a droit se monte environ à 11 700 à 13 500 € bruts annuels. Une somme qui l'aiderait bien à remettre son bateau en état.

Pénalisé par le retard de versement de cette aide, Grégory Castellanos a en outre reçu un appel

de cotisation de l'Association réunionnaise de la pêche et de l'aquaculture (Aripa), la structure intermédiaire qui constitue les dossiers administratifs pour ses adhérents bénéficiaires et leur reverse les subventions. «L'association me réclame 0,10 € de cotisation par kilo pêché alors que j'attends toujours mon aide [de 1,952 €/kg brut, NDLR]», s'étonne-t-il sans cacher son agacement.

Certes, l'Aripa lui a fait savoir qu'elle ne lui en tiendrait rigueur s'il ne lui versait pas sa cotisation immédiatement. Mais pour Grégory Castellanos, «il faut trouver une solution parce que cela commence à devenir urgent». «Dans la pêche, on est très dépendant des éléments. Il suffit qu'on prenne un gros cyclone en décembre pour perdre quinze jours de travail. De mauvais courants, une grosse panne, et notre activité risque de couler». Un de ses voisins de ponton vient de déposer le bilan après sept ans d'activité. «Entre les surcharges administratives et les normes européennes qui s'empilent, le métier est de plus en plus difficile. Raison de plus pour ne pas nous abandonner».

E.M.



Grégory Castellanos, pêcheur à Saint-Gilles. Son bateau, le Matau, a été victime d'une avarie moteur la semaine dernière, un coup dur pour ce professionnel. (Photo DR)